

## Spécial 1er degré

### Sommaire

- *Éditorial* p.1
- *Salaires, promotions ...  
Comprendre pour ne pas laisser faire* p. 2
- *Rapport de l'OCDE sur l'Éducation en  
France* p. 3
- *Services sociaux ? Je revendique, je me  
syndique !* p.4
- *Un livre pour l'été ou la nouvelle tartufferie* p.4
- *La fascisante rentrée de Châtel ...* p.5
- *Scolarisation des élèves handicapés encore un  
nouveau dispositif précaire* p.6
- *Bref Y'a de l'écho* p. 7/8

Illustrations : Marc LE ROY

Equipe nationale 1<sup>er</sup> degré de la CGT Educ'action :  
Henri BARON, Luc BRIATTE, Fabienne CHABERT,  
François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,  
Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,  
Ana MACEDO, Jérôme SINOT

## En grève et dans la rue

La rentrée n'était pas faite que le ministre annonçait que tout allait bien ! Cet habituel exercice d'autosatisfaction atteignait cette année des sommets. Ce serait selon lui une révolution comparable à la réforme de Jules Ferry. Rien que cela ! S'il s'agit d'une révolution, nous troquons progrès social contre retour à la morale, libéralisme, démantèlement et disparition de l'école publique.

Alors oui nous sommes d'accord, c'est bien d'une révolution dont il s'agit, mais aux conséquences désastreuses. Comble historique, cette révolution est issue du libéralisme et a pour objectif le démantèlement et la disparition de l'école publique ! Les recettes sont connues : non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, remplacements non assurés, classes surchargées, suppression de dispositifs, chute du recrutement et suppression de la formation, assouplissement de la carte scolaire...

Malgré tous les efforts du gouvernement pour masquer la réalité, les conséquences désastreuses pour l'école sont désormais perceptibles par le grand public. Celui-ci est désormais conscient que cette « nouvelle école » n'est plus celle du modèle républicain français, mais qu'il souhaite assurer une logique libérale pour une société inégalitaire !

Une autre logique est possible ; pour épargner les générations futures, imposons une règle d'or de défense des services publics et de l'éducation en particulier. Ceci ne peut passer que par la construction d'une offensive unitaire des salariés pour imposer d'autres choix économiques. Nous appelons donc les collègues à s'inscrire massivement dans les grèves et les manifestations des 27 septembre dans l'éducation nationale et du 11 octobre dans le cadre des grèves et manifestations interprofessionnelles.

**En grève et dans la rue !  
Contre cette vision de l'école, unissons-nous et  
luttons ensemble !  
Rejoignez la CGT Educ'Action.**

Fabienne Chabert et Jérôme Sinot

**Du 13 au 20 octobre, votez CGT et faites voter CGT !**

## Salaires... Comprendre pour ne pas laisser faire !

Les salaires dans la Fonction Publique en général et dans l'Éducation Nationale en particulier reposent sur deux piliers :

- Tout d'abord la valeur du point indiciaire qui est la clé de voûte du système et conditionne notre niveau de pouvoir d'achat.
- Ensuite la grille indiciaire, le déroulement de carrière, autrement appelé le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) c'est à dire l'évolution du salaire en fonction de son ancienneté.

Ce système de grille indiciaire devrait permettre en terme « d'espérance » de carrière de voir multiplier son salaire par 2 en moyenne pour un-e certifié-e, un-e Plp ou un-e PE (la grande majorité des personnels enseignants de l'Éducation Nationale) pour une carrière de 35 ans une augmentation moyenne de salaire d'environ 2,8% par an...

Mais pour qu'il fonctionne encore faut-il que la valeur du point indiciaire, qui sert de base à cette grille, évolue en fonction de l'évolution des prix... Or depuis 2000 en euro constant (chiffre Insee) la valeur de ce point, compte tenu de l'inflation, a baissé de 11%... Ce qui revient à dire qu'en 2011, un-e certifié-e, un-e Plp ou un-e PE au 7<sup>o</sup> échelon est payé comme l'était son-sa collègue de 2000 au 5<sup>o</sup> échelon ! (La perte tourne en moyenne autour de 2 échelons -un peu moins pour les échelons élevés).

Sur un plan théorique ce collègue au 7<sup>o</sup> échelon n'a pas perdu de pouvoir d'achat (c'est ce qu'affirme avec son culot habituel le gouvernement), puisqu'il a changé 2 fois d'échelon... mais compte tenu de la valeur du point indiciaire qui dans le même temps a

perdu 11% il voit son « contrat » avec l'Éducation Nationale plus que sérieusement écorné !!!

### Quelles conséquences ?

Tout d'abord l'Éducation Nationale et la Fonction Publique, ce ne sont pas que des catégories A et les conséquences sont encore plus lourdes pour les salarié-e-s des catégories B et C qui ont des grilles indiciaires connaissant une évolution plus faible...

Ensuite c'est l'éclatement des solidarités professionnelles avec la course aux heures supplémentaires au détriment de l'emploi, la recherche d'une « bonne inspection » pour « passer » devant les autres collègues.

Enfin c'est la paupérisation lente mais inéluctable de nos carrières.

Face à cet état de choses, il est plus que temps de mettre la question des salaires au centre de nos revendications, en exigeant outre le rattrapage de la valeur du point indiciaire, l'indexation de cette valeur sur l'inflation, ce que l'on appelait l'échelle mobile... En refusant les « petits arrangements entre amis » si prisés d'autres organisations syndicales, du type GIPA, primes au « mérite » et revendications par trop corporatistes qui, quand elles aboutissent, sont financées sur le dos des autres catégories.

**Plus que jamais, il faut renforcer le syndicalisme interprofessionnel et général, adhérer à la Cgt, voter Cgt aux élections professionnelles d'octobre, seule organisation syndicale de lutte présente dans les trois Fonctions Publiques.**

Yvon Guesnier

### Promotions... mode d'emploi...

3 modes de promotion pour les PE... Le Grand Choix, le Choix et l'Ancienneté... Seule la promotion à l'ancienneté est de droit. Le barème est composé de la note et de l'ancienneté de service... Sur les promouvables de l'année (pour les PE, c'est l'année scolaire, pour les instits l'année civile) au Grand choix 30% sont promus. Pour les promouvables de l'année au Choix, 50% sont promus. Celles et ceux qui n'ont été promu-e-s ni au grand choix ni au choix passent à l'ancienneté.

Vous trouverez dans le tableau ci-après la durée de passage dans chaque échelon pour chaque type de promotions.

	Durée passage		
	Choix	Mi-Choix	Ancienneté
Instituteur-trices	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
Du 7 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
Du 8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
Du 9 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 10 <sup>e</sup> au 11 <sup>e</sup>	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois
Profs d'Ecole	Grand Choix	Choix	Ancienneté
			9 mois
Du 3 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup>			1 an
Du 4 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup>	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup>	3 ans	4 ans	5 ans
Du 10 <sup>e</sup> au 11 <sup>e</sup>	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
Profs d'Ecole H.CI			Passage auto.
Du 3 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup>			2 ans 6 mois
Du 4 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup>			2 ans 6 mois
Du 5 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup>			3 ans
Du 6 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup>			3 ans

## Rapport de l'OCDE

Et ce n'est pas nous qui le disons... Une étude de l'OCDE montre que depuis 1995 le salaire moyen des enseignant-e-s décroît régulièrement...

Sur une période de 14 ans si le salaire moyen dans les pays de l'OCDE après 15 ans d'ancienneté est passé de l'indice 100 à l'indice 107... En France, dans la même période, il est passé à 95...

Le salaire en milliers d'Euros pour un-e enseignant-e de primaire est de 24500€ (année) en France contre une moyenne de 28500€ dans les pays de l'OCDE... (Nos collègues des collèges et lycées n'étant guère mieux lotis...).



## Rapport de l'OCDE sur l'Éducation en France : une dégradation constante

Le ministre de l'Éducation Nationale doit penser que quelque chose ne tourne pas rond. Passe encore que les syndicats dénoncent la dégradation continue de l'école en France, fruit d'une politique désastreuse, maintenant c'est l'OCDE qui constate cette dégradation.

La France est le dernier pays de l'OCDE pour l'évolution de ses dépenses éducatives, moins rapide que le PIB.

Autre élément très négatif : le salaire des enseignants... Celui des enseignants français est très nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE. Seule la Hongrie fait pire que la France.

Ça suffit !

**Le gouvernement ne peut plus se cacher derrière ses mensonges et son mépris.**

**Le Service Public d'Éducation se dégrade !**

Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT, en visite dans un lycée de Créteil (94) le mercredi 14 septembre 2011, a souligné que cette étude se constate concrètement sur le terrain. Il a fait savoir aux personnels la volonté de la CGT de mener le combat pour les Services Publics. Il rappellera cela au ministre de la Fonction publique.

**La CGT Éduc'action exige une augmentation salariale immédiate pour tous les salarié(e)s de l'Éducation nationale de 300 € et aucun salaire en dessous de 1 700 € brut. Elle exige une augmentation de 2 % de la part de PIB consacrée à l'Éducation.**

**La CGT Éduc'action s'inscrit dans un mouvement alliant mobilisation interprofessionnelle et mobilisation d'ensemble dans l'Éducation Nationale. Elle appelle donc à la grève et aux manifestations le 27 septembre 2011, dans le cadre de l'appel unitaire nationale dans l'Éducation, et se prononce pour une journée de grève interprofessionnelle le 11 octobre.**

## Services sociaux ? JE REVENDIQUE ? JE ME SYNDIQUE !



Selon l'INSEE, nous serions environ 944 500 enseignants en France, auxquels s'ajoutent 183 250 personnels administratifs, techniques, d'encadrement et de surveillance soit un total de 1 127 750 travailleurs de l'Éducation Nationale. Ce qui en fait la plus grande "entreprise d'État" et le plus grand ministère ! Et toujours pas de "comité d'entreprise" ou de services sociaux dignes de ce nom !

Il est anormal que les personnels de l'Éducation Nationale ne soient pas dotés d'œuvres sociales. Salaires qui stagnent, régressent, vacances imposées..., les personnels de l'Éducation Nationale paient tous leurs loisirs au prix fort.

C'est pourquoi la CGT Éduc'action revendique la création d'œuvres sociales au sein de l'Éducation Nationale, sur le modèle des acquis sociaux issus des luttes menées par la Cgt dans les entreprises :

*L'extension des prérogatives des services sociaux par la création d'un service de type « œuvres sociales » par et pour les salariés de l'Éducation*

**Avec la Cgt Éduc'action, nous nous battons pour des valeurs de solidarité, de justice sociale. Nous visons à l'émancipation culturelle de toutes et tous. Nous revendiquons l'accès à la culture et aux loisirs. Tous les personnels de l'Éducation Nationale et leur famille doivent y avoir droit ! Je le veux ? Je me syndique à la Cgt Éduc'action ! Je vote Cgt Éduc'action aux prochaines élections professionnelles !**

H. Baron

## Un livre pour l'été ou la nouvelle tartufferie

À la veille des vacances estivales, les 800.000 élèves de CM1 ont reçu un recueil de neuf contes de Charles Perrault, illustrés par des images d'Épinal. Cet ouvrage rassemble neuf contes parmi les plus connus de Charles Perrault et est complété par un dossier sur l'auteur et d'une notice comparative sur les illustrations.

Inscrite dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, cette opération « Un Livre pour l'été » est menée pour la deuxième année par le Ministère de l'Éducation Nationale. Destiné à encourager la pratique de la lecture à la maison, le livre devrait être repris à la rentrée par les enseignants de CM2, afin d'en approfondir la lecture par une étude suivie en classe. Passons sur

les droits imprescriptibles du lecteur qui sont allègrement bafoués ...

Rappelons simplement que le financement est assuré par la Fondation Total, son logo figure au dos de chaque livre. À ce titre, Mme Catherine Ferrant, déléguée générale de la Fondation Total, a accompagné Luc Chatel et a procédé à la distribution des livres, jeudi 30 juin.

L'école ne peut servir de panneau publicitaire ou permettre à de grandes sociétés pratiquant l'optimisation fiscale de redorer leurs blasons à peu de frais et sur le dos de nos élèves. Il semblerait pertinent de rappeler à tout un chacun la neutralité du service public et les obligations des fonctionnaires.

A. Macedo

## La fascisante rentrée de Châtel...

Le jour de la prérentrée, Le Café Pédagogique titrait : « La fascinante rentrée de Châtel ». Autoproclamé révolutionnaire (de l'Éducation) national(e) dans la lignée de Ferry (Jules ou Luc ?), le Sinistre s'est employé dans son allocution de rentrée, comme dans un exercice de propagande à la gloire de la politique sarkoziste, à galvaniser les foules et à tirer, de façon anticipée mais assurée, un bilan extrêmement positif de "sa" rentrée :

- *La suppression de la formation initiale des enseignants ? On a désormais des enseignants mieux formés (si, si !), enthousiastes (mais oui !), si bien qu'ils sont très nombreux à vouloir débiter dans les écoles en ZEP ! La preuve que la campagne médiatique de recrutement, avec sa belle enseignante rêveuse et son courageux pendant masculin, était des plus réussies !*

- *Le socle commun ? La personnalisation des savoirs ? On passe de l'école pour tous à la réussite de chacun. Tant pis si cela ne fait pas sens, les enseignants sont trop bêtes pour comprendre ! Tant pis si ces réformes fabriquent ou renforcent l'élitisme au détriment des élèves des milieux populaires... Ou tant mieux...*

- *Les suppressions massives de postes (encore 16000 pour cette rentrée, 80000 au cours des cinq années de la présente mandature) ? C'est grâce à elles que l'école devient efficace ! Vous avez dit rentable ?*

- *Les leçons de morale ? Il faut faire de chacun de nos élèves un « honnête homme », obéissant, attaché au Bien. L'enseignant doit enfiler la soutane... Sarkozy n'avait-il pas dit que « dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance » ? Et le même de bousculer son ministre dévoué, il y a quelques semaines, pour aller encore plus loin dans la destruction du service public d'éducation : « Les professeurs ne travaillent pas assez, il faut proposer une réforme pour qu'ils travaillent plus ».*

- *Les enseignants sont bien mieux rémunérés ! Bien sûr ! Il fallait y penser, mais surtout omettre de préciser que le pouvoir d'achat des enseignants ne cesse de se dégrader...*

- *L'autonomie des universités ? On vise l'excellence ! Et si les fils d'ouvriers, de petits agriculteurs et d'employés en sont exclus à cause de*

*l'augmentation faramineuse des frais d'inscription, du logement étudiant – quand il y en a – et des trop bas revenus de leurs parents, ils n'ont qu'à aller se livrer aux mécènes Mac Do, Fnac, Monop' et consorts qui sauront les sortir de l'ennui de leurs études – qu'ilss rateront d'ailleurs, la preuve qu'ils n'étaient pas faits pour et qu'il faut bien une sélection à l'entrée à l'Université !*

Qui, par ses propos démagogiques et trompeurs, ses chiffres falsifiés, le Ministre de l'Éducation marketing fascine-t-il ? Le MEDEF sans doute, la droite dite populaire et l'extrême droite forcément : à quelques mois des échéances électorales, il faut bien engranger les voix...

Le faisceau présidentiel vacille, son vaisseau gouvernemental coule. Qu'importe ! Le Sinistre de l'Éducation Nationale, droit dans ses bottes, poursuit inlassablement la sape du service public et distille dans ses services son venin libéral. Au temps du nazisme, Goebbels était ministre du Reich à l'éducation du peuple et à la propagande... Tout un programme...

Les enseignants, eux, ne se laissent pas duper par des subterfuges tels que les heures supplémentaires défiscalisées (plus pour longtemps ?) pendant les vacances – les fameux stages de remise à niveau – ou des promesses à deux sous. Avec la Cgt Educ'action, ils seront dans la rue le 27 septembre prochain pour de vraies revendications, un vrai projet pour l'Éducation !

---

Dans un livret édité par le Scéren-CNDP et que les écoles sont sensées distribuer à tous les parents d'élèves<sup>1</sup>, le Ministère de l'Éducation se livre à un exercice de propagande inouïe de sa politique : le socle commun, le SMA, l'aide personnalisée, les stages de remise à niveau... tout est à la gloire du Ministre, sauveur suprême de l'Éducation. Les parents y apprendront ainsi que si moins de 25% des enseignants sont grévistes, le SMA est assuré... par l'Éducation Nationale ! Autrement dit, les enseignants non grévistes accueilleront tous les élèves des classes dont l'enseignant-e est en grève ! Dites, les honnêtes hommes, on dit merci qui ?

---

<sup>1</sup> Mon enfant à l'école CP-CM2. Guide pratique des parents, année 2011-2012, Ministère de l'Éducation Nationale, Édition Scéren-CNDP, 2011 ; un guide du même type existe aussi pour l'école maternelle.

# Scolarisation des élèves handicapés : Encore un nouveau dispositif précaire

Après les AVSi et co, les EVS, voici le temps des AS : Assistants de Scolarisation

Lors de la seconde conférence sur le handicap, Sarkozy a repris des propositions du Sénateur Blanc. Entre autres propositions, il suggère la diminution des contrats aidés, le remplacement des AVSi par des Assistants de Scolarisation (collectif) et la mise en place d'un ou une AS par école accueillant des enfants en situation de handicap au lieu d'AVSi par enfant.

Les assistants scolaires auraient donc des contrats de 6 ans maximum, seraient détenteurs du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ou capable de justifier de 3 ans d'expérience dans le domaine de l'aide à l'accueil et à l'intégration. Il s'agirait de contrats de droit public, avantage non négligeable quand on sait que les prud'hommes sont plutôt favorable au salarié.

En clair, cela exclut de fait la majorité des collègues recrutés sous contrat CUI puisque la majorité des contrats n'excède pas 24 mois. De même, alors que la loi sur la scolarisation des élèves handicapés de 2008 précise qu'il n'y avait pas besoin du bac dès lors que l'on est sur des missions d'accompagnement et non de soutien pédagogique, le ministère réinterprète allègrement les dispositions qu'il s'est fixé.

Enfin, Blanc note que « le recours à des contrats précaires, quelle que soit la qualité des personnes recrutées, ne permet pas un accompagnement dans la durée. » Forcément, des contrats de 2 ans maximum pour une scolarisation pouvant durer 13 ans minimum, ça ne rentre pas dans les cases ....

Parmi, les autres propositions du rapport Blanc, signalons entre autre :

- La diminution du recrutement des contrats aidés (puisque remplacés par des assistants de scolarisation).
- La formation des personnels sur le modèle du contrat d'apprentissage, assorti d'un engagement de servir et la possibilité de se former à un handicap particulier. Attention ! Généralement, un engagement de servir est une disposition obligeant le salarié – souvent fonctionnaire – à travailler pour

son employeur un certain nombre d'années sous peine de rembourser la formation reçue. Il semble étonnant d'exiger d'un collègue non fonctionnaire un engagement de servir !

Quant à la formation, elle serait assumée avec l'appui des associations spécialisées et en collaboration avec une conseillère d'orientation pour permettre l'obtention d'une VAE. Il convient de préciser que quatre associations seulement (la FNASEPH, la FG

PEP, l'UNAPEI et France Autisme) ont signé la convention-cadre nationale avec le ministère. Elles ont d'ailleurs dénoncé leur signature le 25 mars 2010, devant le refus du ministère de l'Éducation Nationale et de la Famille de créer le métier d'accompagnement des élèves handicapés. Quant aux débouchés ? Il avait été envisagé par le Ministère du Travail de confier des missions d'AVS au SAD (Services d'Aide à la Famille) aux associations reconnues d'utilité publique.

➤ La volonté de ne plus recourir aux AVSi « qui ne favorise pas forcément une scolarisation de l'enfant dans de bonnes conditions et peut nuire à l'autonomie », selon cet auteur.

➤ L'élaboration d'un « projet de vie, et la construction d'un projet personnalisé de scolarisation » ; la CNSA développerait des référentiels dans les MDPH ; cela passerait entre autre par des réévaluations régulières, la révision du classement de certains troubles et surtout la réduction sensible des aides individuelles. Il n'y a pas de petites économies....

➤ La poursuite de la scolarisation collective mais « en veillant à une application moins restrictive des ULIS ».

➤ La CGT Educ'action, elle, revendique la titularisation des collègues précaires sans condition de concours ou de nationalité sur les corps de fonctionnaires existant ou la création de corps pour les nouvelles missions, l'accompagnement d'élèves handicapés par exemple.



# Echo des écoles / écho de nos campagnes/En gros y a de l'écho !

## Seine St Denis : La nouvelle année des professeurs des écoles stagiaires. Et si on essayait la formation virtuelle ?

Alors que la circulaire ministérielle préconisait que les collègues soient affectés principalement en brigade de remplacement afin de pouvoir observer dans les autres classes, en Seine Saint Denis, c'est tout le contraire. Quant à la formation en tant que telle, était prévu un compagnonnage jusqu'aux vacances de la Toussaint voire, en fonction des moyens disponibles, des stages groupés.

Dans les faits : seulement 140 stagiaires sont affectés en brigade contre plus 300 en poste dès la rentrée. De même, les RAR et les classes délicates CP et CM2 devaient être évitées. Des collègues y sont bien évidemment affecté-e-s. Pour la validation ? Le stagiaire est suivi toute l'année par un formateur référent qui vient faire 10 visites de suivi, un professeur d'IUFM (PIUFM) qui lui ne viendra que 2 fois, et par un inspecteur de circonscription (IEN) qui effectuera une visite-inspection au troisième trimestre. Cette équipe se réunit en septembre pour définir les besoins de formation ; en février-mars pour effectuer un bilan de mi-parcours, et en mai pour faire un bilan de fin d'année.

Quant à la formation : HORS DU TEMPS DE CLASSE !

En plus de sa classe, le stagiaire devra se former grâce à 226 heures de formation qui se décomposent de la manière suivante :

93 heures de cours le mercredi ; donc sur le temps libre du stagiaire.

12 heures de formation avec l'équipe de formateurs.

6 heures consacrées par l'IA à une conférence sur la violence

16 heures de regroupement en équipe  
36 heures d'accompagnement personnalisé,  
60 heures d'accompagnement sur plateforme numérique de formation (en gros, le dimanche, devant son ordi entre 2 fiches de prep').

Et une partie de la formation se déroulera pendant les vacances de la Toussaint.

Ainsi, en cumulant les heures de formation se tenant les mercredis, pendant les vacances, ou sur plateforme numérique, **la majorité de la formation est donc assumée par le stagiaire pendant son temps de repos !** Rajoutons qu'il doit également préparer sa classe, faire ses 27 heures comme tout le monde ... Sauf s'il n'a pas un master de l'enseignement et que certains de ses collègues sont prêts à prendre ses élèves en AP. Dans ce cas, le collègue aurait du temps avec son IMF.

**La CGT Educ'action refuse une masterisation des concours**, facteur d'injustices sociales, qui impose aux étudiants deux années d'études supplémentaires sans réels moyens pour vivre avec, au mieux, des gratifications et des bourses en nombre limité, sélection sociale à l'opposé de la démocratisation. Pas de statu quo pour autant !

Tout ceci serait risible si on n'aggravait pas d'autant les conditions de travail de ces jeunes collègues en alourdissant à l'excès leur semaine et même leur année.

Et certains s'étonnent que les formations privées et autre boîte à prep' fassent florès ...

J. Piques, N. Porte et F. Chabert

## Essone : Pénurie à la rentrée

Rentrée des classes veut dire aussi organisation pour les écoles et cette année, je la trouve particulièrement gratinée ! Siégeant au comité technique de mon département, j'ai pu me rendre compte à quel point nous assistons à la véritable gestion de la pénurie ! Nous sommes entrés dans la phase où la peinture ne craquèle plus mais les murs se fissurent !

Dans certains secteurs, toutes les classes maternelles sont à plus de 30 élèves ; les classes n'ouvrent pas

malgré des seuils d'ouverture dépassés, plus aucune prise en compte de mesure d'exception. L'inspection tranche dans le vif sans vergogne et seul le rapport de force permet une éventuelle discussion. Certains n'écrivent-ils pas qu'avant de négocier avec le loup, il convient de lui mettre une muselière. Au milieu de ce champ de bataille, nos interventions ont été efficaces, construites le plus possibles avec les collègues et dans une

dynamique de mobilisation (les écoles voisines qui n'ont pas fait ce choix en pâtissent peut être).  
Les collègues se mobilisent : certains sont déjà en lutte puisque leurs écoles connaissent des sureffectifs

Effectifs énormes, journée d'action interpro, journée spécifique de l'Éducation... La rentrée sera dure ? Nous saurons y répondre !

H. Levecôt.

## Seine Maritime : les CMPP, prochaine cible ?

Les Centres Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) sont des structures associatives à fonds publics dans lesquelles travaillent conjointement des médecins pédo-psychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, assistantes sociales... Depuis leur création, l'Etat a passé des conventions de partenariat et mis à disposition des enseignants spécialisés (maîtres G). Ces enseignants sont donc sous la double responsabilité du directeur pédagogique et médical. Leur statut d'enseignant leur permet d'être en position d'interface entre le centre de soin et l'école pour :

- faire valoir le point de vue de l'école et des enseignants aux membres de l'équipe CMPP ;
- entretenir un dialogue privilégié CMPP/école tout en respectant le secret médical qu'il partage avec les membres de l'équipe.

Leur mission au sein des ces centres fait partie des dispositifs thérapeutiques proposés aux enfants et à leur famille.


Les maîtres G qui exercent dans les CMPP suivent des élèves de 6 à 18 ans. En moyenne chaque maître G suit près de 60 élèves par an

durant toute l'année ou ponctuellement selon les besoins, et plus d'une trentaine d'enfants sont suivis chaque semaine durant le temps scolaire ou hors temps scolaire.

L'IA, en annonçant qu'il veut suivre particulièrement ces structures, veut réduire les enseignants mis à dispositions dans les CMPP pour les remettre dans les écoles. Si cela devait se produire, cela risque de fortement dégrader tout le travail effectué dans les CMPP depuis des années. Le manque de maîtres G dans les écoles ne doit pas se faire au détriment des structures qui ont montré par ailleurs leur utilité. C'est bien le manque de départs en formation qui est en cause et non les enseignants qui ont choisi de travailler dans les CMPP.

La CGT Educ'action exige que le nombre de départs en formation spécialisée soit à la hauteur des besoins.

FX Durand

	<p>1<sup>er</sup> degré n° 8- sept. 2011</p>	<p>A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci dessous</p>
<p><b>Je souhaite :</b>    <input type="checkbox"/> <b>prendre contact</b>    <input type="checkbox"/> <b>me syndiquer</b></p>		
Nom (Mme, Melle, M.) ..... Prénom .....		
Adresse personnelle .....		
Code postal ..... Localité .....		
Tél. .... E-mail .....		
Établissement .....		
Code postal ..... Localité .....		
<p>CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex</p>		